



MAIRIE DE NANTERRE

24-AT-1440

**ARRETE n° 24-AT-1440
PROROGEANT L'ARRETE
24-AT-1414**

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation du
stationnement et de la
circulation
**rue Francisque Sarcey, rue
du Docteur Foucault, rue
Jean-Baptiste Lebon et rue
Léon Raimon
du 19/04/2024 au 25/04/2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°24-AT-1414 en date du 12/04/2024,

ARRÊTE

Votre correspondant :

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -CB/DP
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 24-AT-1414 du 12/04/2024, portant réglementation du stationnement et de la circulation rue Francisque Sarcey, du 6 jusqu'à la rue du Docteur Foucault, rue du Docteur Foucault, du 15 jusqu'à la rue Maurice Thorez, rue Jean-Baptiste Lebon et rue Léon Raimon, de la rue Jean-Baptiste Lebon jusqu'au 6, sont prorogées jusqu'au 25/04/2024.

Article 2 : Madame Mia RANAIVOMANANA (FONDASOL) est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



NANTERRE, le 17 avril 2024

Le Maire de NANTERRE

Raphaël ADAM

DIFFUSION:

- COMMISSARIAT DE POLICE
- Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)
- Madame Mia RANAIVOMANANA (FONDASOL) (mia.ranaivomanana@groupefondasol.com)

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.